

Procès-Verbal du Comité Syndical du 25 septembre 2019

Séance du 25 septembre 2019

Nombre de Membres en exercice au jour de la séance : 30 Présents : 18

Président : M. JOUBERT Claude

Secrétaire de séance : M FESSY Serges

Date de convocation : 12 septembre 2019

Membres présents à la séance : les Délégués suivants :

- Les Ardillats : Mme LANGLOIS Véronique
- Beaujeu : M. SOTTON Sylvain
- Cercié : M. BRUNET Eric
- Chénelette : M. BOUCAUD Jean-Paul, et M MARTINI Louis,
- Dracé : M. PIAZZA Gilbert
- Lantignié : M. JOUBERT Claude
- Marchampt : M. DUPON Claude et M. PERRAUD Jean-Louis
- Quincié en Beaujolais : M. MICHAUD Daniel
- Régnié - Durette : M. FAVRE Patrick,
- St Didier Sur Beaujeu : M. DUBOST René
- St Jean d'Ardières : M. FESSY Serges et M MAZILLE Michel.
- St Lager: M RUET Eric, M. MELIA Paul,
- Taponas : M. FAYARD Daniel
- Vernay :
- Villié- Morgon : M. TOURNISSOUX Serge

Délégués excusés :

Mme DUCROT Véronique, M. COMBET André M. TAGUET Serge, M. MORAZZANI Jean-Jacques, M. CHARCOSSET Frédéric, M LEFESSANT Patrick, M. PERRET Dominique, Mme VIROT, M. ROBIN J-P M. CANCELA Jany, LAPALUS Jean-René M. RINGUET Christophe et M. DUBOST Patrick

Rappel de l'ordre du jour :

- Procès - Verbal de la dernière séance
- Confirmation des emprunts pour travaux 25 ans à taux fixe
- Présentation analyse « aquacircle » par Suez
- Convention de vente en gros (VEG) avec le SIVU G&S
- Points d'information : subventions, études, travaux, exploitation (personnel)
- Questions diverses

1. Approbation Procès-Verbal du comité syndical du 25/06/2019

L'approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 juin 2019 est proposée au comité syndical, l'ordre du jour est rappelé ci-après :

- Procès - Verbal de la dernière séance
- Rapport Annuel du Délégué et indicateurs du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'année 2018
- Points d'information : subventions, études, travaux, exploitation
- Personnel

- Questions diverses

Pas de remarque, adopté à l'unanimité.

2. Confirmation de l'emprunt

M Serges FESSY informe le comité que le syndicat a contractualisé l'emprunt conformément à la délibération prise lors du dernier comité syndical.

Pour mémoire les caractéristiques de l'emprunt sont précisées ci-dessous :

Nom du client :	SIEVA
TABLEAU D'AMORTISSEMENT	
Montant (en €)	2 000 000,00
Durée totale (en nombre d'échéances)	25
Profil d'amortissement	Échéance constante PEC & PEC DUO
Périodicité des amortissements	Annuelle
Périodicité des intérêts	Annuelle
Différé d'amortissement	0
Point de départ d'amortissement	15/11/2019
Date de première échéance	15/12/2019
Date de deuxième échéance	15/02/2020
Base de calcul	30/360
Nombre de périodes	1
Type de produit	
Taux d'intérêt (en %)	1,080%
A titre indicatif, l'échéance réduite ci-dessous correspond à un prêt à échéances constantes de 2000000 euros sur 25 ans au taux fixe de :	0,93%

Date d'échéance	Capital restant dû (en €)	Amortissement	Intérêt	Échéance
15/11/2019	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
15/12/2019	1 911 756,46	88 243,54	1 800,00	90 043,54
15/02/2020	1 825 154,08	86 602,38	3 441,16	90 043,54
15/02/2021	1 754 822,20	70 331,88	19 711,66	90 043,54
15/02/2022	1 683 730,74	71 091,46	18 952,08	90 043,54
15/02/2023	1 611 871,49	71 859,25	18 184,29	90 043,54
15/02/2024	1 539 236,16	72 635,33	17 408,21	90 043,54
15/02/2025	1 465 816,37	73 419,79	16 623,75	90 043,54
15/02/2026	1 391 603,65	74 212,72	15 830,82	90 043,54
15/02/2027	1 316 589,43	75 014,22	15 029,32	90 043,54
15/02/2028	1 240 765,06	75 824,37	14 219,17	90 043,54
15/02/2029	1 164 121,78	76 643,28	13 400,26	90 043,54
15/02/2030	1 086 650,76	77 471,02	12 572,52	90 043,54
15/02/2031	1 008 343,05	78 307,71	11 735,83	90 043,54
15/02/2032	929 189,61	79 153,44	10 890,10	90 043,54
15/02/2033	849 181,32	80 008,29	10 035,25	90 043,54
15/02/2034	768 308,94	80 872,38	9 171,16	90 043,54
15/02/2035	686 563,14	81 745,80	8 297,74	90 043,54
15/02/2036	603 934,48	82 628,66	7 414,88	90 043,54
15/02/2037	520 413,43	83 521,05	6 522,49	90 043,54
15/02/2038	435 990,36	84 423,07	5 620,47	90 043,54
15/02/2039	350 655,52	85 334,84	4 708,70	90 043,54
15/02/2040	264 399,06	86 256,46	3 787,08	90 043,54
15/02/2041	177 211,03	87 188,03	2 855,51	90 043,54
15/02/2042	89 081,37	88 129,66	1 913,88	90 043,54
15/02/2043	0,00	89 081,37	962,17	90 043,54
Total :		2 000 000,00	251 088,50	2 251 088,50

3. Présentation de l'étude « aquacircle » par Suez

MM ALQUIER , IGNAZACK et MAESTRACCI de l'entreprise SUEZ présente l'étude technique « aquacircle » de manière détaillée.

Cette étude très fine est particulièrement intéressante montre toute la complexité et la finesse de la lutte contre les fuites.

Le support de présentation est transmis en annexe de ce compte-rendu.

M Serges FESSY demande à ce que le travail se poursuive et s'invite dans le quotidien des équipes de terrain et sollicite des points réguliers sans attendre la présentation du RAD chaque année.

M Laurent ALQUIER expose qu'il a décidé de modifier l'organisation de l'agence Suez Ain-Rhône avec la mise en place de moyens humains dédiés à cette approche qualitative qui va devenir un véritable outil de pilotage du travail.

M Michel MAZILLE affirme avec vigueur que ce travail fait partie intégrante des devoirs d'un bon délégataire et qu'il a bien compris que cette approche « aquacircle » était intégrée dans l'actuel contrat de délégation du service public de manière automatique et sans avenant spécifique. M ALQUIER confirme en effet qu'il n'a pas de demande financière liée à ce travail qui doit être l'objectif technique prioritaire et continu.

Il est confirmé que des points réguliers seront faits afin de suivre la progression pour l'ensemble des axes de travail de l'approche intégrée aquacircle.

4. Convention de Vente En Gros du SIEVA au SIVU GS

Le comité est informé que le SIVU Grosne et Sornin a donné son accord de principe à la signature de la convention de Vente En Gros actualisée ; le prix de vente au m³ est de 1,06 €/m³.

Le comité à l'unanimité autorise M le Président à signer la convention de VEG.

5. Points d'avancement

Subventions

Hors réunion le Département a décidé d'une aide financière de 32.651€ :

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

17 OCT. 2019

Monsieur JOUBERT Claude
Président
SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAUX LA VALLEE
D ARDIERES
CHAVANNE
69430 BEAUJEU

Lyon, le 11 octobre 2019

Monsieur le Président

Cette année encore, le Département s'engage aux côtés des collectivités du Rhône à travers sa politique de partenariat territorial.

Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que l'Assemblée départementale a voté ce jour une **subvention de 32 651€** en votre faveur pour soutenir le projet suivant : *Achèvement station de traitement de Taponas ; phase complémentaire APR2016.*

Afin de permettre le versement de cette subvention, vous êtes invité à signer la convention et la charte de communication qui nous lient :

Le 13 novembre 2019 à 18h30
Salle des fêtes
La Verpillière
69220 CHARENTAY

Je vous remercie de confirmer votre présence ou le nom de votre représentant à l'adresse suivante : protocole@rhone.fr

Veuillez recevoir, Monsieur le Président mes salutations respectueuses.



Christophe GUILLOTEAU
Président du Département du Rhône

Etudes

Le dossier d'autorisation Loi sur l'Eau pour l'autorisation définitive de pompage dans la nappe du Pliocène a été déclaré complet et valide par les services de l'état ; l'enquête publique réglementaire doit suivre pour cette fin d'année.

Il est précisé que l'enquête publique doit maintenant être dématérialisée à l'aide d'une plate-forme spécifique.

Le comité est informé que l'étude d'impact agricole vis-à-vis des périmètres de protection des captages de Taponas et du Pliocène sont à lancer avant début décembre 2019.

Une fois cette expertise menée, alors l'enquête publique concernant le champ captant de Taponas pourra être relancée, puis ultérieurement celle concernant le champ captant du Pliocène.

Travaux

Un point rapide est fait. Le support est annexé au présent procès-verbal.

Le programme s'actualise en temps réel pour coïncider au mieux avec les besoins de nos communes :

- Renouvellement de 14 branchements Plomb à régné-Durette avant la création d'un trottoir et étude d'un renouvellement
- Etude et programmation du renouvellement de la canalisation eau potable route de Villié-Morgon à Cercié afin de passer avant l'aménagement de surface prévu par la commune

Michel MAZILLE demande à SAFEGE de prendre à nouveau contact avec l'aérodrome de Pizay afin de connaître l'avancement de leur réflexion.

Il est demandé à SAFEGE de proposer une solution durable pour la reprise des bouches à clef route des Dépôts à Saint Didier sur Beaujeu.

Exploitation

Point « *Aquacircle* » ci-avant.

Point Télérelève (à jour au 1/10/2019).

Consistance projet :

Système : TELERELEVE 2G « ON CONNECT »

Modèle éco : marché de travaux (parc cpts appartient à la collectivité + parc concentrateurs appartient à 3S qui livre les services TELERELEVE)

Services : cœur d'offre + **Alerte Fuite**

Découpage administratif : 15 communes

Parc clients : **7588** clts actifs

Parc concentrateurs : **19** unités prévisionnelles en format maxi, **15** unités en format primaire à consolider si nécessaire en phase mise au point.

Délai d'exécution contractuel : 18 mois pour lot 1 « infrastructures transmission/SI » et 24 mois pour lot 2 « pose compteurs-émetteurs », mais engagement SUEZ pour réduction délai depl masse.

Performance contractuelle = **97 %** des compteurs équipés TELERELEVE devront être captés et restitués en mode « facturable » (index à moins de 10 j de vétusté).

LOT 1 « INFRASTRUCTURES TRANSMISSION / SYSTÈME INFORMATIQUE »

Parc concentrateurs :

Parc compteur intégralement déployé = **15** concentrateurs.

Performance :

Suite à l'activation du dernier concentrateur stratégique, nous avons pu réaliser l'analyse globale de la couverture et en déduire les besoins de corrections qui seront orientés sur 2 axes :

Phase 1/ Mise Au Point sur le parc concentrateurs par optimisation sélectives des voies de communications (repositionnement des antennes à l'extérieur des clochers sur certaines Eglises et remplacement d'antennes standards 360 ° par des antennes directionnelles sur certains sites couvrant des topographies « en couloir »)

Phase 2/ Mise Au Point finale sur le parc émetteurs (réveil ou conversion déportés des émetteurs muets ou faiblement audibles) ;

La performance a progressé de + 5 points en données quotidiennes et + 1 point en données sur 10 jours suite au travail de mise au point engagée sur le 2 plans précités.

- Couverture Optimum = données quotidiennes = **90 %** (index rapatriés tous les jours).
- Couverture Médiane = données à moins de 10 j = **97 %** (index rapatriés tous les jours et/ou à moins de 10 j de vétusté)
- Couverture insuffisante = données à plus de 10 j = **3 %** (index rapatriés à plus de 10 j de vétusté ou pas du tout)

Nom Contractant	Nom Agence	Nom Contrat	Nom Service	Nom Ville	Code INSEE	Fluide	# Emetteurs		Emetteurs avec Trame quotidienne		Emetteurs avec au moins 1 Trame sur la période		Emetteurs avec aucune Trame		Pose Récente		Emetteurs ayant envoyé une trame ce jour		Emetteurs ayant eu 30j de trames	
							#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%		
ARA - Auvergne Rhône Alpes	AG Ain Saône Rhône	SIEVA ARDIERES	Cœur d'offre + AF Mixte	Les Ardillats	69012	EAU	213	177	83,10	197	92,49	18	7,51	0	0	90,14	91,08			
				Beaujeu	69018	EAU	1022	978	95,69	1003	98,14	19	1,86	0	0	97,26	97,55			
				Cercie	69036	EAU	445	409	91,91	441	99,10	4	0,90	1	0,22	97,30	99,55			
				Chenelette	69054	EAU	204	181	88,73	195	95,59	9	4,41	0	0	93,63	95,59			
				Dracé	69077	EAU	387	359	92,76	378	97,67	9	2,33	0	0	96,12	95,61			
				Lantignie	69109	EAU	327	270	82,57	307	93,88	20	6,13	0	0	90,83	98,17			
				Marchamp	69124	EAU	233	186	79,83	226	97,00	7	3,00	1	0,43	93,56	92,27			
				Quincé-en-Beaujolais	69162	EAU	667	608	91,15	641	96,10	26	3,90	0	0	94,75	95,80			
				Regnie-Durette	69165	EAU	495	433	87,47	466	94,14	29	5,86	0	0	92,32	95,76			
				Saint-Didier-sur-Beaujeu	69196	EAU	268	197	73,51	243	90,67	25	9,33	0	0	83,96	86,57			
				Saint-Jean-d'Ardieres	69211	EAU	1732	1621	93,59	1703	98,33	29	1,67	0	0	95,90	98,15			
				Saint-Lager	69218	EAU	424	386	91,04	421	99,29	3	0,71	0	0	96,23	98,82			
				Taponas	69242	EAU	312	288	92,31	307	98,40	5	1,60	0	0	97,12	99,36			
				Vernay	69261	EAU	24	17	70,83	22	91,67	2	8,33	0	0	83,33	87,50			
				Ville-Morgon	69267	EAU	57	33	57,89	42	73,68	15	26,32	0	0	63,16	68,42			
Total							6810	6143	90,21	6592	96,80	218	3,20	2	0,03	94,55	96,46			

LOT 2 «POSE COMPTEURS-EMETTEURS»

Parc compteurs-émetteurs :

6810 émetteurs visibles au 01/10/2019 dans Système Information Télérelève (SITR) soit **90 %** en tx d'équipement apparent.

7171 cpts équipés sur le terrain au 01/10/2019 visibles dans base planification G2, soit **94 %** en tx d'équipement brut, mais pas encore totalement visible dans ODYSSEE suite aux délais d'intégration.

7085 cpts équipés dans clientèle ODYSSEE au 31/09/2019 soit **93 %** en tx d'équipement brut et **88 %** en tx d'équipement net.

Contrat Intervention		EAU DSP VALLEE D'ARDIERES (SIE)		-T			
Étiquettes de lignes		Nombre de Type intervention		Compteurs	Emetteurs	Dont DP	
Activité gestion bureau			23				
Activité gestion logistique			44				
Activité gestion terrain			44				
compteur avec émetteur téléR enquêter			21				
compteur changer pièces, réparer fuite			159				
compteur poser avec émetteur téléR			202				
compteur remplacer avec émetteur téléR			2465				
déplacement improductif			2511				
émetteur téléR déposer			4				
émetteur téléR poser (sans compteur)			4504				
émetteur téléR renouveler (sans compteur)			100				
émetteur téléR reparamétrer			257				
Total général			10334				
Total productif en déploiement			7171	2667	4504	336	
Tx improductif			24%				
Source G2I du 01/01/2018 au 01/10/2019							

Répartition avancement et Planification :

Le déploiement masse est terminé. Nous travaillons sur la consolidation du tx d'équipement en retraitement des infructueux et sur la Mise au Point extensive :

- Relance par appels sortants des inaccessibles durs (clients non réactifs n'ayant pas répondu à nos précédentes sollicitations = courrier + avis passage + message Gedicom).
- Introspection et repasse des non localisés
- Retraitement différenciés des pb techniques divers
- Extension de la Mise au Point à l'ensemble du parc émetteurs : le dernier concentrateur ayant été activé le 10/07/2019 (pylône ATC BEAUJEU), nous avons désormais une image significative de la performance (tir performance sur 10 jours sur 30 jours pour éprouver la robustesse), permettant de consolider l'analyse pour réaliser les corrections nécessaires.

Concernant la consolidation du tx d'équipement, nous préconisons l'élaboration d'un courrier directif à en-tête du Syndicat SIEVA ARDIERES pour tenter de convaincre les clients non réactifs. Nous avons proposé un modèle de

courrier à finaliser et à valider par la collectivité => **action Elisabeth MARSAULT**. Nous sommes dans l'attente du retour de la collectivité.

La combinaison de ces démarches ayant pour objectif d'élever le tx d'équipement à 90 %, en ayant conscience qu'un noyau dur de clients inaccessible ne pourra pas être équipé en primo déploiement. Il conviendra de poursuivre l'effort sur le long terme en usant de toutes les opportunités d'accès (fuite, relève manuelle, intervention sur branchement, intervention sur incidents, etc...). **A cet égard nous suggérons à la collectivité d'acheter un lot d'équipements qui sera installé progressivement au fil des opportunités.**

Étiquettes de lignes	NON						OUI						Total OUI (vide)	Total (vide)	Total général	Total TELER	Tx equipt net (sur logt vacant + non)		
	A pied	A pied-ANC ASST	A pied-NPR	A pied-Pas de cptr	Radio-Relève	Télé-Relève	A pied	A pied-ANC ASST	A pied-Cptr Fictif	A pied-Pas de cptr	Radio-Relève	Télé-Relève							
BEAUJEU	96			4		6	1062	1168		110	1		6		61	178	1346	1123	91%
BELLEVILLE							2	2							5	5	7	7	100%
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	1							1							1	1	2	1	0%
CERCIE	42	4	5		4		448	503	25	1		1	1		5	33	536	453	89%
CHENELETTE	21	12	2				204	239	14	1					3	18	257	207	85%
DRACE	35	3	3			5	389	435	15						5	20	455	394	89%
LANTIGNIE	50	2	25			5	348	430	27	3			8		1	39	469	349	81%
LES ARDILLATS	23	22	7			2	219	273	13	1	1		1		3	19	292	222	80%
MARCHAMPT	27	2	1			2	232	264	19	1			3	1	2	26	290	234	88%
MONSOLS				1				1									1	0	0%
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	62	11	14		4		699	790	37	6			2		16	61	851	715	88%
REGNIE DURETTE	41	3	8	1		2	494	549	39	1			3	1	8	52	601	502	90%
ST DIDIER SUR BEAUJEU	34	13	1			1	264	313	10	5			2		4	21	334	268	84%
ST JEAN D'ARDIERES	169	3	8			11	1710	1901	60				2	1	63	126	2027	1779	90%
ST LAGER	56	1	3			2	421	483	44	1			7		10	62	545	431	87%
TAPONAS	35	10				1	320	366	13	7			4		4	28	394	324	87%
VERNAY		1					23	24							1	1	25	24	96%
VILLIE MORGON	2						58	60	4				1	1		6	66	58	97%
(vide)																		0	
Total général	694	87	81	2	45		6893	7802	430	28	1	40	5		192	696	8498	7085	88%

SIEVARD source ODY au 30/09/2019

Dominante de la période :

Réduction de l'effectif à 1 ETP suite fin du déploiement masse. Traitement des appels sortants auprès des clients absts pour obtenir un RV. Consolidation analyse de la performance et poursuite de la phase mise au point sur le parc concentrateurs et le parc émetteurs.

Refus installation TELERELEVE par clientèle :

Dénombrement à 125 clients ayant formellement refusé la TELERELEVE, dont 32 ayant transigé et accepté l'installation après négociation.

Henri-Dominique GUIBAUD

Tel : 04.72.31.92.48 - Fax : 04.72.31.92.21 - Portable : 06.65.51.23.17

Mail : henri-dominique.guibaud@suez.com

SUEZ Eau France SAS – 243 avenue Général de Gaulle
69530 Brignais

Communication

M Sotton fait un point sur la communication :

- Fourniture et pose des panneaux d'information sur le site de Taponas
- Lettre INF'EAU en cours : les économies d'eau, focus sur le réglage des adoucisseurs,...

Personnel

Monsieur le Président remercie Madame Marie Laure NESME de son travail pour les syndicats et lui souhaite pleine réussite dans son nouveau poste à la Mairie de Dracé.

Il est dit que Madame Marie Laure NESME a accepté de céder des jours de congés (une dizaine) et de travailler plusieurs lundis matin afin d'assurer un meilleur tuilage avec MME COURTOIS-CLAITTE et GIRAUD ; il est aussi confirmé que du retard avait été pris dans l'avancement de carrière de Mme NESME. Au vu de ses circonstances et de l'implication de MME NESME a assuré la meilleure continuité possible, Monsieur le Président confirme qu'il en a tenu compte,

c'est pourquoi MME NESME bénéficie en guise de solde de tout compte d'une prime exceptionnelle équivalente à un (1) mois de salaire.

Le comité est informé des dispositions prises pour assurer la continuité du service suite au départ de MME NESME qui occupait un poste à temps plein.

En tenant compte du timing (élections en mars 2020, loi NOTRe,..) il a été préféré une solution souple et agile qui autorisera des ajustements en fonction des besoins futurs, pour l'essentiel :

- Contrat de type CDD avec MME Nathalie COURTOIS-CLAITTE avec socle 15h / semaine
- Convention de mutualisation avec la CCSB pour MME Céline GIRAUD avec socle 8h / semaine

Soit un total de 23h / hebdomadaire.

Il est précisé au comité que MME NESME, COURTOIS-CLAITTE et GIRAUD se sont organisées pour assurer un tuilage dans le courant du mois de septembre 2019 afin d'assurer une continuité plus simple.

M le Président sollicite une délibération du comité pour chacune de ses décisions.

Le comité, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Précise que le poste d'adjoint administratif occupé par MME Marie-Laure NESME est déclarant vacant
- Confirme la création d'un poste d'adjoint administratif de catégorie C à temps partiel à hauteur de 15 heures hebdomadaires pour le recrutement de Madame Nathalie COURTOIS CLAITTE
- Précise que le démarrage du contrat est programmé à compter du 01 octobre 2019 pour une durée de 12 mois
- Autorise Monsieur le Président à signer un contrat à durée déterminée entre le SIEVA et Madame Nathalie COURTOIS-CLAITTE
- Confirme l'inscription des crédits nécessaires dans le budget du SIEVA en section fonctionnement
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à ce recrutement

Le comité, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Confirme l'établissement d'une convention de mise à disposition entre le SIEVA et la Communauté de Communes Saône Beaujolais à hauteur de 8 heures hebdomadaires pour Madame Céline GIRAUD
- Précise que le démarrage de la mise à disposition est programmé à compter du 01 octobre 2019
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition entre le SIEVA et la CCSB
- Confirme l'inscription des crédits nécessaires dans le budget du SIEVA en section fonctionnement
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à cette mise à disposition

MME COURTOIS-CLAITTE est installée au niveau du bureau du secrétariat et MME GIRAUD dans le bureau attenant.



Le comité est informé que la nouvelle organisation nécessite la constitution d'un second poste de travail en réseau avec le poste de travail existant, d'où l'acquisition des équipements utiles.

Afin de pouvoir procéder à ces différents achats, une décision modificative est à prendre, une délibération du comité syndical est prise à l'unanimité.

6. Questions diverses

Monsieur le Président après avoir sollicité les questions diverses, invite les membres du comité syndical à saluer la carrière de Madame Marie-Laure NESME et à lui souhaiter la meilleure réussite possible dans ses nouvelles missions.